



## **ANACONDA INTERCEPTE UNE MINÉRALISATION DE 3,63 G/T AU SUR 12,0 MÈTRES À LA DÉCOUVERTE ARGYLE ET ÉLARGIT LA ZONE MINÉRALISÉE EN AVAL-PENDAGE ET VERS LE NORD-EST**

**TORONTO (ONTARIO) – Le 13 juillet 2017** — Anaconda Mining Inc. (« Anaconda » ou la « Société ») — (TSX:ANX) est heureuse de communiquer les premiers essais de titrage du récent programme de forage réalisé à la découverte Argyle (« Argyle »), située à environ 4,5 kilomètres de l'usine entièrement opérationnelle et de l'installation de gestion des résidus de Pine Cove, à son projet de Point Rousse, à Terre-Neuve et au Labrador.

Des résultats de titrage ont été reçus pour les quatre premiers trous de forage du programme, qui en compte huit, forés sur une distance totale d'environ 1 000 mètres. La Société a réussi à élargir jusqu'à 100 m en aval-pendage vers le nord-est la zone minéralisée de la découverte Argyle, en plus d'avoir établi la continuité d'une zone à plus haute teneur sur une distance supplémentaire de 50 mètres en aval-pendage vers le nord, par rapport à la minéralisation précédemment déterminée (Pièces jointes A et B).

Les points saillants des quatre premiers trous de forage du programme comprennent les éléments que voici :

- **une teneur de 3,63 grammes par tonne (« g/t ») Au sur 12,0 mètres (entre 58,0 et 70,0 mètres) dans le trou AE-17-46;**
- **une teneur de 3,22 g/t Au sur 4,0 mètres (entre 45,0 et 49,0 mètres) dans le trou AE-17-45;**
- **une teneur de 1,56 g/t Au sur 3,0 mètres (entre 77,0 et 80,0 mètres) dans le trou AE-17-47;**
- **une teneur de 1,22 g/t Au sur 4,0 mètres (entre 86,0 et 90,0 mètres) dans le trou AE-17-48.**

Le trou de forage AE-17-46 (3,63 g/t Au sur 12,0 mètres) se trouve à 50 mètres en aval-pendage du trou AE-16-40 dont les résultats ont été déjà communiqués (5,52 g/t Au sur 15,0 mètres [entre 34,0 et 49,0 mètres]), tandis que le trou AE-17-45 est à 40 mètres en amont-pendage du trou AE-16-33 dont les résultats ont été communiqués précédemment (2,91 g/t Au sur 12,1 mètres [entre 68,3 et 80,4 mètres]). Les trous de forage AE-17-47 et 48 sont situés à 50 et à 100 mètres en aval-pendage du trou AE-16-33, respectivement. Le gisement Argyle offre d'autres possibilités d'expansion et la Société attend les résultats de titrage des quatre autres trous de forage de ce programme de 1 000 mètres.

Le président et directeur général de la Société, Dustin Angelo, commente ainsi ces résultats : « La Société continue de définir un robuste système aurifère à la découverte Argyle, qui offre d'autres possibilités d'expansion. Nous croyons que d'autres forages permettront de mieux définir l'étendue et la distribution d'épaisses zones de haute teneur au gisement Argyle. À la lumière des travaux d'exploration réalisés

jusqu'ici et grâce aux forages intercalaires envisagés, la Société prévoit publier une estimation des ressources minérales conforme à la NC 43-101 et prévoit mettre la découverte Argyle en production à moyen terme au projet Point Rousse ».

### **Objectif du programme de forage sur 1 000 mètres**

Le programme de forage sur une distance de 1 000 mètres vise la vérification de la continuité de deux zones minéralisées à plus forte teneur, dont l'épaisseur varie entre 6,0 et 15,0 mètres. Ces deux zones sont situées en aval-pendage vers le nord, dans les parties nord et est de la zone de forage (Pièce jointe A). La zone à plus haute teneur située la plus à l'est a été définie par les trous de forage AE-16-33, AE-16-40 et AE-16-43 et elle présente une épaisseur moyenne de 14 mètres, ses teneurs composites se situant entre 2,91 g/t et 5,52 g/t Au. La zone à plus haute teneur la plus au nord, définie par le trou de forage AE-16-39, a une épaisseur de 6,0 mètres et une teneur composite de 9,31 g/t Au, et elle demeure ouverte dans l'axe longitudinal de la direction minéralisée et en aval-pendage.

### **Aperçu des travaux d'exploration précédents à la découverte Argyle**

Depuis les premiers travaux d'excavation de tranchées et deux campagnes de forage au diamant à la découverte Argyle, Anaconda a découvert un système minéralisé aurifère à pendage peu profond et près de la surface (à moins de 100 mètres de profondeur à la verticale) dont la direction minéralisée s'étend sur plus de 600 mètres, et qui présente une extension en aval-pendage d'au moins 225 mètres. La découverte Argyle demeure ouverte dans l'axe de la direction minéralisée et en aval-pendage. Une liste complète des résultats de forages précédents figure dans les communiqués du 18 janvier 2017 et du 12 octobre 2016 publiés par la Société.

Les points saillants des forages précédents comprennent les éléments que voici :

- **une teneur de 5,52 grammes par tonne (« g/t ») Au sur 15,0 mètres (entre 34,0 et 49,0 mètres) dans le trou AE-16-40;**
- **une teneur de 9,31 g/t Au sur 6,0 mètres (entre 86,8 et 92,8 mètres) dans le trou AE-16-39;**
- **une teneur de 2,95 g/t Au sur 15,0 mètres (entre 94,0 et 109,0 mètres) dans le trou AE-16-43;**
- **une teneur de 2,91 g/t Au sur 12,1 mètres (entre 68,3 et 80,4 mètres) dans le trou AE-16-33.**

*Ce communiqué a été examiné et approuvé par Paul McNeill, géologue, Vice-président de l'Exploration chez Anaconda Mining Inc., une personne qualifiée en vertu de la Norme canadienne 43-101 – Information concernant les projets miniers.*

*Tous les échantillons et les valeurs composites résultants dont fait état ce communiqué ont été recueillis à l'aide de protocoles d'AQ/CQ, y compris l'insertion à intervalles réguliers d'échantillons étalons et d'échantillons vides dans les lots d'échantillons, aux fins d'analyse et de vérification de certains échantillons. Le laboratoire Eastern Analytical Ltd de Springdale, à Terre-Neuve, a analysé les échantillons mentionnés dans ce communiqué, au moyen d'essais pyrognostiques (échantillons de 30 g) et d'une méthode de finition d'absorption atomique.*

*Les intervalles minéralisés sont déclarés en regard des interceptions de forage et ne concernent que l'épaisseur apparente. Les valeurs d'épaisseur apparente dont fait état ce communiqué correspondraient à environ 80 à 100 % des épaisseurs réelles.*

## **À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ANACONDA MINING INC.**

Anaconda Mining est une société minière et d'exploration aurifère de mise en valeur inscrite à la Bourse de croissance de Toronto (TSX), qui exerce principalement ses activités dans les provinces prometteuses du Canada atlantique de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. La Société exploite le projet Point Rousse, qui se trouve dans le district minier de Baie Verte, à Terre-Neuve, au Canada, et qui comprend la mine à ciel ouvert Pine Cove, l'usine et l'installation de résidus de Pine Cove dotées de tous les permis requis, ainsi que la nouvelle découverte aurifère Argyle, et environ 6 300 hectares de futurs terrains miniers. Anaconda met également actuellement en valeur le projet récemment acquis Goldboro en Nouvelle-Écosse, un projet de ressources minérales à haute teneur, pour lequel la Société envisagerait de mettre à contribution l'infrastructure existante dont elle dispose au projet Point Rousse.

La Société dispose en outre d'un éventail de possibilités de croissance organique par la mise à contribution de son infrastructure existante, notamment les projets Viking et Great Northern, ainsi que le terrain minier de Tilt Cove à Terre-Neuve.

## **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

*Le présent document contient ou fait référence à des informations prospectives. Ces énoncés prospectifs comprennent entre autres des déclarations concernant les objectifs, les estimations et/ou les hypothèses concernant la production future, les coûts de développement minier, les coûts unitaires, les coûts en capital, le calendrier du début des opérations et les perspectives économiques, le marché et d'autres conditions, et sont basés sur les attentes actuelles qui impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de tout énoncé prospectif comprennent, entre autres, sans être limités à, l'approbation du placement privé par la Bourse de Toronto; la teneur et le taux de récupération du minerai extrait qui pourraient varier par rapport aux estimations; une variation importante des coûts d'immobilisations et d'exploitation par rapport aux estimations, l'inflation, les variations des taux de change, les fluctuations des prix des produits de base, les retards dans le développement des projets causés par le manque de disponibilité des équipements, de la main-d'œuvre ou des fournitures, les conditions climatiques ou autres; la résiliation ou la révision de tout financement par emprunt, le défaut de réunir les fonds supplémentaires nécessaires pour financer la réalisation d'un projet, et d'autres facteurs. En outre, les énoncés prospectifs réfèrent au futur et donnent une opinion sur l'effet de certains événements et tendances sur l'entreprise. Les énoncés prospectifs peuvent inclure des mots tels que « planifie », « peut », « estime », « prévoit », « vise », « indique », « cible », « potentiel » et autres expressions similaires. Ces énoncés prospectifs, y compris les énoncés concernant les attentes d'Anaconda sur la minéralisation potentielle, sont fondés sur les prévisions actuelles et comportent divers risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes importants ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats escomptés. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Ces énoncés prospectifs sont établis à la date des présentes et nous n'assumons aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour refléter de nouveaux événements ou circonstances, sauf si la loi l'exige.*

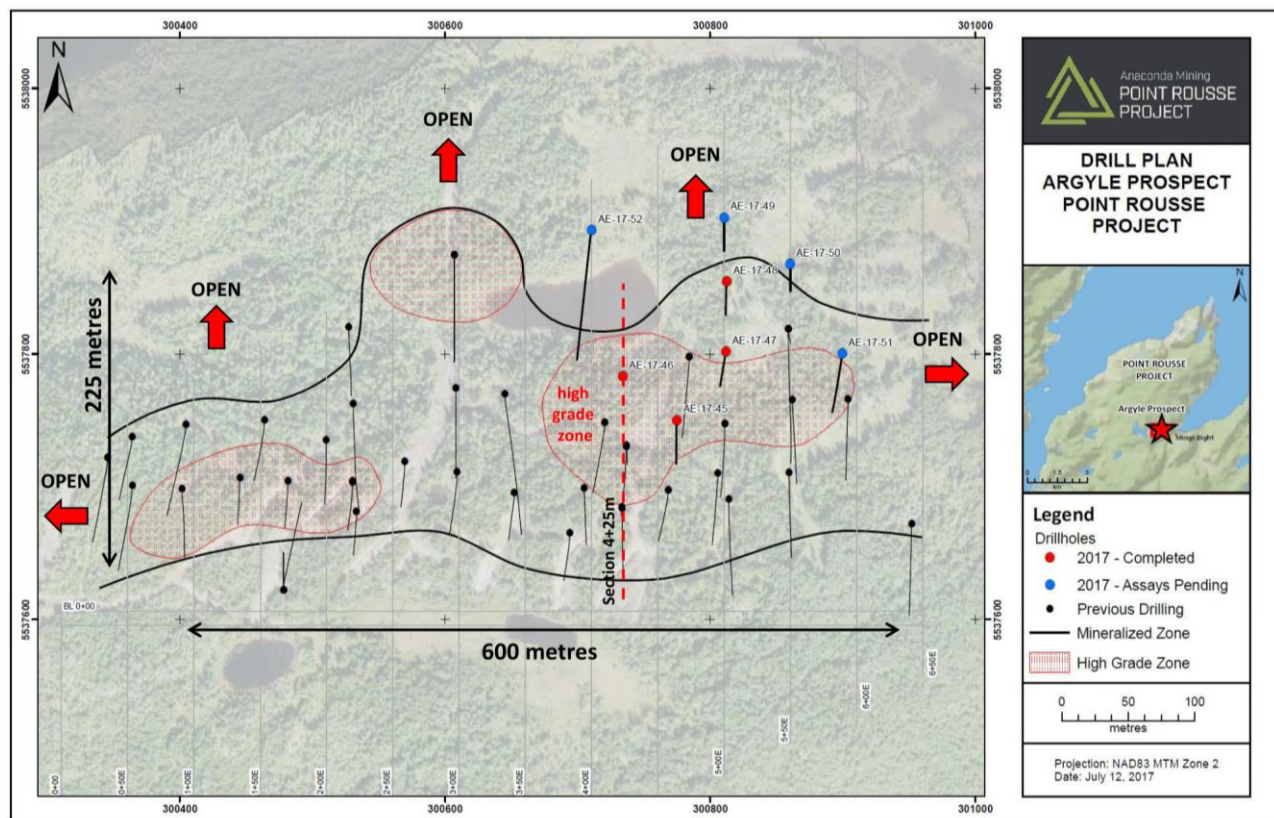
## **MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA DÉCLARATION D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES MINÉRALES**

Les parties préparent leur divulgation conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada, lesquelles diffèrent des exigences des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis. Les termes relatifs aux ressources minérales dans le présent communiqué de presse sont définis conformément à la Norme canadienne 43-101 (« NI 43-101 ») et aux normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« l'ICM ») pour les ressources et réserves minérales, adoptées par le Conseil de l'ICM, telles que modifiées, lesquelles normes diffèrent considérablement des communications autorisées de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et de la terminologie énoncée dans le SEC Industry Guide 7. En conséquence, les informations contenues dans le présent communiqué et les dépôts publics des parties contenant des descriptions de gîtes minéraux peuvent ne pas être comparables aux informations similaires communiquées par des sociétés américaines assujetties aux exigences de déclaration et de divulgation en vertu des lois fédérales et des règlements sur les valeurs mobilières des États-Unis.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC :**

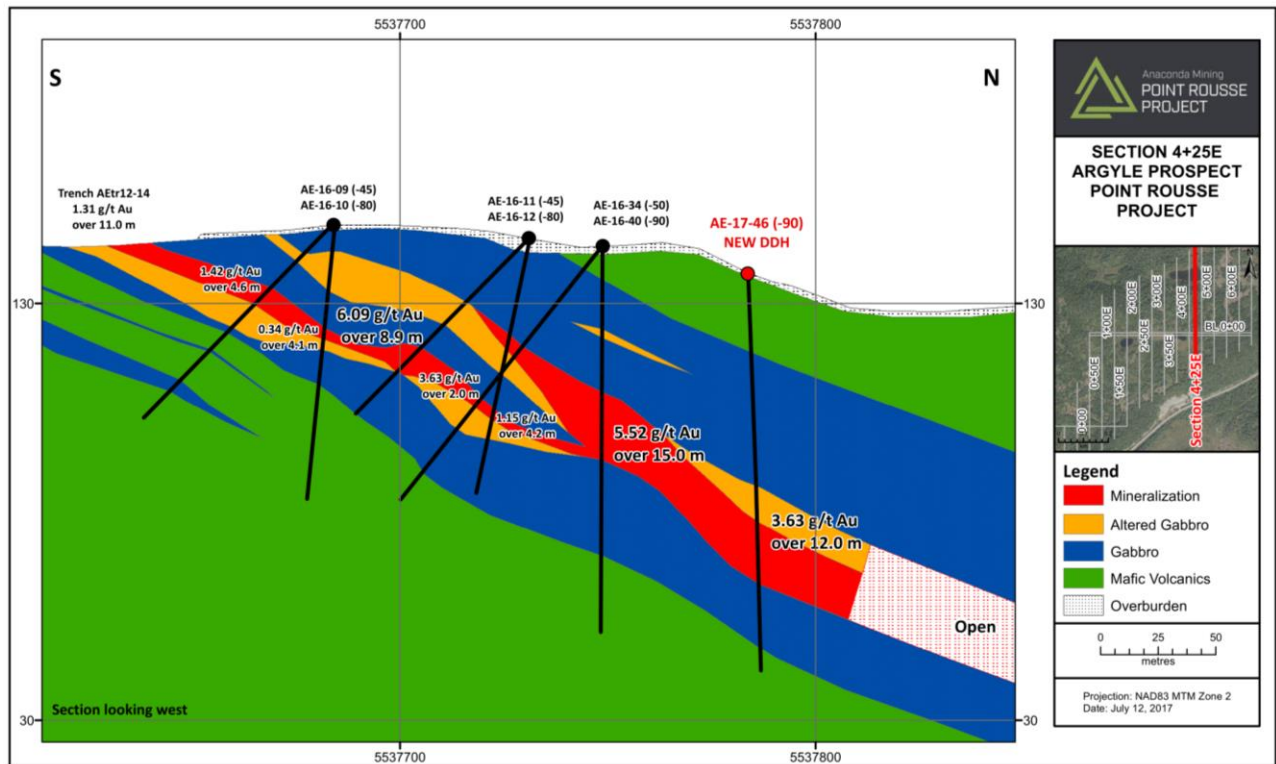
Anaconda Mining Inc.  
 Dustin Angelo  
 Président et directeur général  
 (647) 260-1248  
 dangelo@anacondamining.com  
[www.AnacondaMining.com](http://www.AnacondaMining.com)

Anaconda Mining Inc.  
 Lynn Hammond  
 Vice-présidente, Relations publiques  
 (709) 330-1260  
 Lhammond@anacondamining.com



Pièce jointe A. Une carte qui indique l'emplacement des trous de forage dont fait état ce communiqué (en rouge), des trous de forage dont les résultats d'essai de titrage seront communiqués sous peu (en bleu) et les trous de forage forés précédemment (en noir). Les zones à haute teneur sont circonscrites en rouge et toute

la minéralisation est délimitée en noir.



Pièce jointe B. Une coupe transversale (4+25E) qui indique l'emplacement du trou de forage AE17-46 par rapport à d'autres zones minéralisées du gisement Argyle, y compris le trou AE16-40; ceux-ci permettent de délimiter les zones minéralisées plus épaisses et à plus forte teneur au sein du gisement Argyle.